

Les textes officiels pour l'École Primaire
www.formapex.com

LES CYCLES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

1991



Préface

L'École, au cours des dernières décennies, a considérablement progressé dans son efficacité ; beaucoup plus de jeunes obtiennent des diplômes élevés correspondant à un niveau d'exigence maintenu. Mais pendant le même temps, et en particulier au cours des quinze dernières années, la demande de formation et de qualification, qu'elle soit d'origine sociale ou économique, a progressé plus vite. Il faut donc que l'École accroisse encore son efficacité pour combler le décalage qui s'est ainsi créé, et qu'elle le fasse dès le début de la scolarité.

L'observation de la pratique de nombreux maîtres ou équipes pédagogiques, la réflexion et la recherche ont ouvert des horizons nouveaux. La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 prend en compte ces éléments et dispose, dans son article 4, que :

« la scolarité est organisée en cycles pour lesquels sont définis des objectifs et des programmes nationaux de formation comportant une progression annuelle ainsi que des critères d'évaluation... »

Pour assurer l'égalité et la réussite des élèves, l'enseignement est adapté à leur diversité par une continuité éducative au cours de chaque cycle et tout au long de la scolarité ».

I. - L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ EN CYCLES

1. - Mieux prendre en compte le développement de l'enfant

Mettre l'enfant au centre du système éducatif, c'est d'abord le prendre tel qu'il est, avec ses acquis et ses faiblesses.

C'est donc construire les apprentissages sur les compétences acquises précédemment : cela suppose de ne pas reprendre, fût-ce pour un groupe d'élèves, des apprentissages déjà maîtrisés. Cela implique aussi que, quelle que soit la classe, les lacunes éventuelles de certains élèves soient comblées avant qu'ils n'abordent les apprentissages ultérieurs.

C'est encore assurer de façon plus efficace la continuité des apprentissages et gommer les ruptures que pouvait provoquer la gestion annuelle de la scolarité des élèves et que constituaient les redoublements.

C'est aussi prendre en compte les différences importantes de maturité que provoquent au sein d'une même classe, notamment chez les jeunes enfants, les écarts d'âge à l'intérieur d'une même année de naissance.

2. - Bien assurer la continuité entre les cycles

La grande section de l'école maternelle et l'année d'entrée dans le cycle des approfondissements tiennent une place toute particulière.

La grande section de maternelle

Elle reste une classe de l'école maternelle dont l'unité est non seulement maintenue mais réaffirmée. La grande section assure ainsi la cohérence de l'école maternelle dont elle est l'aboutissement. Les compétences définies pour le cycle des apprentissages premiers correspondent d'ailleurs à celles qui sont actuellement attendues d'un enfant qui quitte cette école. La dernière année d'école maternelle est donc celle où l'enfant consolide la

maîtrise de ces compétences puis commence les apprentissages fondamentaux. Le souci de tenir compte, de façon fine, des possibilités des élèves, en fonction de leur âge et des compétences qu'ils ont déjà acquises, doit également amener les maîtres à aborder en grande section de l'école maternelle, dès que les enfants le peuvent, les apprentissages fondamentaux. En conséquence, il appartient ensuite au maître qui accueille l'élève à l'école élémentaire de prendre en compte les compétences acquises précédemment.

L'accueil dans le cycle des approfondissements

De la même manière, les compétences à acquérir au cours du cycle des apprentissages fondamentaux correspondent à celles que l'on peut attendre aujourd'hui des élèves quittant l'actuel CE1. Mais une continuité véritable des apprentissages suppose que le maître de cette classe puisse proposer des activités relevant aussi du cycle des approfondissements aux élèves qui maîtrisent en cours d'année les compétences du cycle des apprentissages fondamentaux. Le maître qui les accueille dans le cycle des approfondissements doit prendre en compte ces acquis. Il doit aussi permettre aux enfants qui en ont besoin d'achever, le cas échéant, les apprentissages fondamentaux.

3. - Bien prendre en compte les démarches d'apprentissage

De très nombreux maîtres ont, au cours des dernières années, reconsidéré la place de l'erreur. A une utilisation traditionnelle normative, l'erreur servant à sanctionner le travail de l'élève, ils ont ajouté une fonction d'analyse des modalités d'apprentissage. L'erreur devient alors l'outil privilégié du maître pour recenser les lacunes ou les faiblesses, pour explorer les démarches d'apprentissage, pour élaborer et mettre en œuvre les réponses appropriées.

Ainsi l'évaluation à l'entrée en CE2 et en 6^e met à la disposition des enseignants, tôt dans l'année, une information précise sur les acquis des élèves et les obstacles qu'ils rencontrent dans leurs apprentissages. Les enseignants s'appuieront sur cette information pour adapter leurs pratiques.

II. - DES AIDES POUR LES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES

Cette nouvelle politique suppose un renouvellement progressif des pratiques, renouvellement qui est déjà largement engagé dans les écoles. Elle implique l'élaboration de nouveaux dispositifs et la construction d'outils destinés aux enseignants.

1. - Ce qui a déjà été fait

La généralisation des circonscriptions qui regroupent à la fois les écoles maternelles et les écoles élémentaires doit permettre d'assurer une meilleure continuité entre ces deux structures. C'est dans le même esprit que la grande section est appelée à jouer un rôle essentiel de charnière entre les deux types d'écoles et que les maîtres et maîtresses de cette classe participent au conseil des maîtres du cycle des apprentissages fondamentaux.

La mise en place récente ou en cours des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté est à inscrire dans le cadre de cette politique nouvelle. L'apport d'aides spécialisées sera d'autant plus efficace qu'il sera précoce et intégré à l'action pédagogique. Il y aura avantage à ce que les maîtres chargés de rééducations interviennent dès le cycle des apprentissages premiers, de préférence auprès des enfants dans leurs classes, soit au cours d'activités collectives, conduites par le maître, soit dans une organisation en atelier. L'action du maître et les actions rééducatives trouveront ainsi les conditions d'une

meilleure unité.

L'opération évaluation/formation/réponses a apporté un éclairage nouveau et précis sur les apprentissages des élèves et a engagé les maîtres dans une réflexion pédagogique soutenue par des actions et des outils de formation conduisant à un renouvellement des démarches.

La mise en place du conseil des maîtres de cycle et la libération de temps pour le travail en équipe doivent amener les enseignants à définir ensemble la progression des apprentissages dans le cycle, à suivre régulièrement les progrès réalisés et à déterminer les conditions dans lesquelles chaque élève effectue son cycle.

Les horaires modulables entre les groupes de disciplines et à l'intérieur de ces derniers apportent aux instituteurs et professeurs des écoles la souplesse nécessaire pour adapter leur enseignement en fonction de l'analyse qu'ils font de la situation de leurs élèves. Il convient néanmoins de veiller à maintenir les équilibres horaires globaux.

2. - Un ensemble de textes pédagogiques

Les maîtres trouveront dans ce recueil des textes pédagogiques qui les aideront dans la mise en place des cycles.

Le premier est un texte d'orientations générales de la nouvelle politique pour l'école et d'analyse de leurs implications sur les organisations des écoles et des classes.

Le second présente les compétences que les élèves doivent acquérir au cours de chaque cycle. Véritable tableau de bord, ce texte se réfère aux programmes et instructions de 1985 pour l'école élémentaire et aux orientations de 1986 pour l'école maternelle ; il a donc paru utile de les rééditer dans ce document avec le nouvel arrêté du 1^{er} août 1990 définissant les horaires des écoles maternelles et élémentaires.

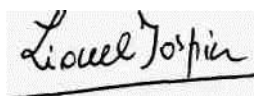
3. - Des outils complémentaires pour les enseignants

Le ministère de l'éducation nationale définira un livret scolaire type pour l'élève. Instrument de liaison entre les maîtres d'un même cycle ou de deux cycles successifs, outil de communication avec les parents, moyen de responsabiliser l'élève, il ne comportera que des informations pédagogiques sur les acquis de l'élève, à l'exclusion notamment de toute information de caractère médical ou social. Ses différentes rubriques seront conçues en fonction des compétences à construire au cours des cycles.

A partir de cette définition des compétences, des outils d'évaluation seront élaborés à l'intention des maîtres au cours des deux prochaines années. Ces outils offriront des exemples d'items permettant de vérifier régulièrement si les acquis sont solidement installés, s'il y a des lacunes et, si tel est le cas, de pouvoir y porter remède au fur et à mesure de la progression.

Enfin, une attention toute particulière sera apportée à la formation continue des maîtres pour qu'ils trouvent dans les stages toute l'aide dont ils ont besoin.

Le ministre d'État,
ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports



Lionel JOSPIN

Orientations générales

Orientations pour la mise en œuvre de la nouvelle politique pour l'école

En application des principes définis dans la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a présenté dans son discours du 15 février 1990 (B.O. n° 9 du 1^{er} mars 1990) les grands axes d'une nouvelle politique pour l'école.

Dans ce cadre, le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 définit les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Le présent texte est, quant à lui, un document de travail destiné à aider les équipes dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Il en précise les grandes orientations en s'appuyant sur les propositions et conclusions des groupes de travail nationaux réunis pour réfléchir à cette mise en place.

Dans cette perspective et dans le respect de l'esprit de la politique ainsi définie, la gestion concrète de sa mise en œuvre incombe, en dernier ressort, aux équipes d'école sous la responsabilité des autorités déconcentrées de l'éducation nationale.

1. - LES PRINCIPES DE LA NOUVELLE POLITIQUE

La loi d'orientation sur l'éducation fixe comme objectif à l'ensemble du système éducatif pour les dix années qui viennent, de permettre à tous d'atteindre un niveau de formation reconnu et de conduire quatre élèves sur cinq au niveau du baccalauréat. Dans ce contexte où tous les élèves doivent avoir accès au collège, un des rôles réaffirmés de l'école primaire est de mettre en place les conditions d'une scolarité secondaire réussie pour tous.

Pour atteindre cet objectif, la nouvelle politique se propose, comme le stipule la loi d'orientation dans son article premier, « *d'organiser le service public de l'éducation (...) en fonction des élèves...* » et de promouvoir, ainsi qu'en dispose l'article 4, un « *enseignement adapté à leur diversité par une continuité éducative au cours de chaque cycle et tout au long de la scolarité* ». Il s'agit de mettre plus résolument l'enfant au cœur du système éducatif et de permettre une adaptation plus fine à chaque cas particulier. Ainsi, la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves recentre l'action du maître tout autant sur celui qui apprend que sur ce qu'il doit apprendre.

Cette analyse conduit naturellement aux principes qui fondent la nouvelle politique pour l'école :

- introduire plus de souplesse dans les apprentissages des élèves et dans l'organisation du travail des enseignants pour assurer une meilleure continuité de ces apprentissages ;
- proposer des modalités de mise en cohérence qui assurent le maintien et l'exigence de qualité du service public.

Enfin, cette analyse met en évidence la nécessité de mobiliser et de responsabiliser les acteurs locaux, seuls capables de promouvoir cette nouvelle politique et de la faire aboutir dans le cadre du projet d'école.

2. - ASSURER LA CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES

La continuité de la construction et de l'acquisition des savoirs par l'enfant est un des garants de sa réussite scolaire. L'organisation en cycles pluriannuels, définie par la loi d'orientation dans son article 4 et par le décret relatif à l'organisation et au fonction-

nement des écoles maternelles et élémentaires, notamment dans son article 3, doit permettre d'assurer cette continuité ; elle donne aux maîtres et aux équipes pédagogiques une responsabilité accrue dans la gestion des apprentissages des enfants.

2.1. - Prendre en compte les acquis réels des élèves

La notion de cycle est une notion pédagogique fonctionnelle étroitement liée à *l'évolution de l'apprentissage* de chaque enfant et à l'évaluation de ses acquis. Elle recouvre une double préoccupation :

- une meilleure prise en compte des spécificités des apprentissages de chaque enfant ;
- une organisation plus cohérente des progressions grâce à une perspective étendue et à une concertation étroite entre les maîtres d'un même cycle.

Ainsi, l'organisation pédagogique en cycles tend à éviter les ruptures liées au cloisonnement et à la fragmentation des parcours scolaires. De la souplesse est laissée à l'équipe des maîtres du cycle pour adapter l'action pédagogique au rythme et au cheminement de chaque élève alors qu'elle était davantage liée auparavant à la notion de programme annuel.

Le redoublement conçu comme la reprise à l'identique d'une année scolaire ne se justifie plus dans ce cadre. De même, la situation des enfants dont les acquis sont plus affirmés, notamment en fonction de leur âge (enfants nés au début de l'année civile), doit également trouver des solutions dans cette organisation.

En effet, il peut arriver que, pour certains élèves, des compétences soient encore en cours d'acquisition à la fin d'une année scolaire ou d'un cycle. Dans la plupart des cas, lorsque les lacunes sont limitées, cela ne doit pas constituer un obstacle insurmontable au passage dans la classe ou le cycle suivant. C'est au conseil des maîtres du cycle qu'il revient d'apprécier la situation, d'en tirer les conséquences et de faire des propositions aux familles. Quelle que soit la décision, il appartient alors au maître qui reçoit l'élève d'organiser ses apprentissages afin de lui apporter les compléments indispensables tout en tenant compte de ses acquis.

Le même processus doit d'ailleurs permettre, lorsqu'un enfant y est manifestement prêt, d'entreprendre en cours d'année scolaire des activités caractéristiques du cycle suivant sans changement de classe.

Ainsi, le passage anticipé à l'école élémentaire n'a plus lieu d'être. Dans la mesure où la grande section de l'école maternelle appartient aussi au cycle des apprentissages fondamentaux, elle a vocation à engager la structuration de ces apprentissages dès que l'enfant en est capable. Le conseil des maîtres du cycle des apprentissages fondamentaux doit être partie prenante d'une telle décision pour qu'il en soit réellement tenu compte dans l'organisation de la suite de la scolarité de l'élève. De manière générale, c'est en fonction de ce que l'enfant a déjà acquis et de ce qu'il lui reste à acquérir que les maîtres doivent l'aider à construire sa scolarité, en ayant toujours pour lui, grâce à une dynamique constante de l'apprentissage, la plus grande ambition.

Dans ce contexte, les erreurs que peut faire l'élève constituent un indicateur privilégié de ses démarches et de ses acquis ; le maître les utilisera positivement pour mettre en place une aide personnalisée et efficace. Chaque élève, par essais et erreurs corrigés, construit ainsi, avec les maîtres, son propre itinéraire.

L'organisation en cycles, qui assure la continuité des apprentissages de tous les enfants, permet de les aider à surmonter leurs difficultés dès qu'ils les rencontrent. Elle ne doit donc pas aboutir à repousser le traitement de celles-ci à la fin du cycle sous prétexte que l'objectif est à atteindre en plusieurs années et non plus en un an. De même, le rythme n'a pas à être plus lent pour tous, même si le rythme d'un enfant peut être, lui, provisoirement plus lent. Il y aurait baisse d'efficacité s'il y avait erreur d'interprétation sur ce point.

Dans cet esprit, le décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, qui précise les conditions de modification de la durée de présence d'un élève dans un cycle, stipule que la scolarité dans l'ensemble des deux derniers cycles de l'école primaire ne peut pas être prolongée de plus d'un an : il importe,

en effet, que tous les élèves entrent au collège au plus tard dans leur douzième année afin d'éviter que ne se crée un trop grand écart entre les classes d'âge, surtout au moment de l'adolescence, écart qui pose des problèmes très difficiles à gérer.

2.2. - Maintenir le niveau d'exigence

L'organisation en cycles ne s'accompagne pas d'une réforme des contenus de l'enseignement. Les programmes actuels sont maintenus : ils continuent à servir de référence aux choix du maître pour tout ce qui concerne les contenus disciplinaires et à définir les connaissances que les enfants doivent acquérir. Les compétences à construire au cours de chaque cycle se situent donc dans le cadre de ces programmes.

Une des fonctions de la nouvelle organisation en cycles est d'élargir la perspective de chaque maître. La définition des caractéristiques propres à chaque cycle donne le sens et la place des étapes du parcours et des éléments du programme. Elle détermine des idées directrices qui doivent orienter l'ensemble des activités diverses et successives proposées aux enfants tout au long du cycle.

Le cycle ainsi conçu tend à favoriser l'articulation efficace entre des éléments indispensables à la bonne mise en place des apprentissages et à dépasser les antagonismes susceptibles d'apparaître entre :

- le respect des rythmes et des spécificités des enfants et le respect des exigences d'apprentissage définies dans les programmes ;
- le respect de la liberté et de la responsabilité pédagogiques des enseignants et la nécessaire continuité des méthodes mises en œuvre.

3. - CHOISIR L'ORGANISATION LA MIEUX ADAPTÉE

Toutes les organisations de classes ou d'école sont compatibles avec la mise en place des cycles pédagogiques puisque le cycle n'est pas une structure administrative qui se substituerait à la classe ou à l'école. Il reste une école maternelle et une école élémentaire, chacune de plein exercice. Il convient par ailleurs de maintenir la relation entre le maître et ses élèves. Le groupe-classe dont un maître est responsable demeure la structure souhaitable.

Mais, dans cette structure, des variantes de l'organisation pédagogique peuvent être introduites en fonction :

- des résultats de l'évaluation des élèves ;
- des conditions et contraintes locales.

Il revient alors aux maîtres et aux équipes de cycle et d'école de conjuguer toutes les possibilités d'organisation pour mettre en œuvre la pédagogie la mieux adaptée à la réussite de chaque élève. L'observation de ce qui se fait actuellement dans de nombreuses classes permet de repérer les quatre types d'organisation présentés ci-après.

3.1. - La répartition en groupes-classes selon les âges

Cette organisation, souvent réalisée dans les écoles à plusieurs classes, offre un cadre sécurisant à la fois pour les enfants, les parents, les enseignants.

Dans ce cas, le maître doit assumer totalement l'hétérogénéité de sa classe qui doit être gérée comme une classe à plusieurs niveaux en fonction des compétences déjà acquises et des besoins des enfants.

Par ailleurs, cette organisation doit être complétée par une forte coordination et un travail d'équipe authentique entre les maîtres d'un même cycle pour assurer la continuité nécessaire des apprentissages et la progression régulièrement évaluée des élèves dans le cycle et, le cas échéant, pour planifier l'allongement ou la réduction de la durée des cycles pour certains élèves.

3.2. - Un maître pendant un cycle

La continuité pédagogique dans le cycle est assurée par l'unicité du maître responsable d'une cohorte d'enfants pendant trois années consécutives.

Une telle situation se rencontre de fait dans les écoles à une, deux ou trois classes. Dans les écoles comportant de nombreuses classes, cette organisation existe également et résulte du choix de l'équipe des maîtres.

Les aspects positifs d'une telle organisation sont évidents en matière de continuité, de respect du rythme d'acquisition des enfants, si chaque maître s'attache à réaliser, tout au long du parcours, les objectifs propres à chaque palier pour atteindre les objectifs terminaux du cycle. Ainsi on peut éviter les risques de rupture ou de distorsion dans les progressions.

La prise en charge d'un ensemble d'objectifs permet au maître de situer son action dans un champ pédagogique cohérent, plus large, et de varier les situations, les démarches et les activités pédagogiques pour atteindre les objectifs. Cette organisation est le lieu privilégié d'une pédagogie adaptée.

Cette organisation ne peut être imposée, mais facilitée, en particulier pour une meilleure connaissance réciproque des écoles maternelles et élémentaires. Elle ne peut être obligatoire, car elle comporte le risque, pour l'élève, de prolonger des situations de blocage ou de créer une trop grande dépendance par rapport au maître et, pour celui-ci, d'éprouver un moindre besoin de travailler en équipe. Il appartient au conseil des maîtres d'en peser les avantages et les inconvénients.

3.3. - La classe à plusieurs cours

Des élèves d'âges différents d'un même cycle sont confiés, pour une année scolaire, au même maître. Cette organisation est, de fait, identique à celle évoquée au paragraphe précédent dans les petites écoles, mais elle peut également être volontairement choisie dans les écoles plus importantes où plusieurs classes de ce type peuvent être composées.

Cette structure favorise la continuité pédagogique pendant la durée d'un cycle et permet des interactions fructueuses entre des groupes hétérogènes.

3.4. - Les échanges de service d'enseignement et le décroisement

Afin de mieux tenir compte du rythme et du niveau des élèves, il est possible d'organiser des groupes pour certaines disciplines, sur la base d'échanges de service et de compétence entre les maîtres.

Cette organisation permet à l'élève, d'une part de conserver un instituteur et un groupe-classe comme référents pendant une partie du temps scolaire, d'autre part, de bénéficier d'enseignements adaptés à son rythme d'apprentissage. Elle doit cependant être appliquée avec prudence avant le cycle des approfondissements car de jeunes enfants ont besoin de repères stables, notamment par rapport à l'adulte. En tout état de cause l'enseignant de l'école primaire doit rester polyvalent, c'est pourquoi l'horaire de décroisement ne devra pas excéder une limite qui sera de l'ordre de trois heures pour le cycle des apprentissages fondamentaux et de six heures pour le cycle des approfondissements.

Ces différents types d'organisation pédagogique peuvent se combiner pour donner aux maîtres et aux équipes de larges possibilités de choix.

Il convient cependant d'éviter les dérives liées à une mauvaise compréhension de la finalité des cycles qui est, avant tout, d'améliorer l'efficacité du système éducatif. L'analyse de la situation concrète de chaque école et des besoins des enfants doit ame-

ner à imaginer les adaptations souhaitables, en évitant que les transformations ne deviennent une fin en soi, avec une organisation si complexe - dans le jeu des groupes et des niveaux - que les tâches d'organisation l'emportent sur les tâches d'enseignement.

De manière générale, il convient donc de rechercher les solutions les plus simples et les mieux adaptées. Il faut notamment veiller à ne pas mettre en place de manière systématique des découloissements et des groupes de niveau ou toute autre disposition pouvant conduire de façon plus ou moins déguisée à l'instauration de "filières", en particulier celles qui seraient hâtivement construites sur de simples bilans d'entrée.

En revanche les formules permettant aux élèves de travailler selon leurs rythmes, leurs possibilités, à la réalisation d'une tâche dont ils connaissent les finalités, et permettant au maître d'observer et de comprendre ce qui se passe dans les activités d'apprentissage, peuvent faire l'objet d'expérimentations et d'évaluations.

Cette nouvelle politique pour l'école primaire ne se réalisera pleinement que si les maîtres et les équipes se mobilisent dans chaque école, dans chaque secteur. Elle doit trouver sa concrétisation et sa mise en place technique au niveau local, dans le projet d'école élaboré avec l'aide des équipes de circonscription et validé au plan départemental.

4. - INTRODUIRE DE LA SOUPLESSE DANS L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

4.1. - Une utilisation plus souple du temps

L'arrêté du 1^{er} août 1990 fixe les horaires des écoles maternelles et élémentaires. Les maîtres et les équipes pédagogiques disposent de deux seuils de souplesse :

- l'horaire est modulable par groupes de disciplines ;
- à l'intérieur de chaque groupe de disciplines, l'horaire est modulable entre les disciplines sans que l'on aboutisse de fait à la suppression de certaines disciplines ou à des disproportions excessives, puisque les compétences caractéristiques des cycles et les programmes fixent des exigences précises.

En outre, les maîtres et les équipes pédagogiques peuvent définir l'emploi du temps soit pour la durée de l'année scolaire, soit pour des périodes intermédiaires correspondant au calendrier scolaire et en fonction des besoins des élèves.

En effet, l'objectif du regroupement horaire proposé est de permettre d'apporter des réponses souples en fonction des situations particulières de la classe ou des besoins des enfants.

4.2. - Du temps pour le travail en équipe

Un temps pour le travail en équipe des maîtres a été dégagé sur le service d'enseignement pour mener les réflexions nécessaires à la gestion des cycles pédagogiques et élaborer les outils permettant de réaliser le suivi attentif de chaque élève.

En effet chaque maître doit prendre chaque élève tel qu'il arrive, avec ses acquis et ses faiblesses. Cela suppose qu'avant même la rentrée des classes il dispose d'un bilan précis pour chacun de ses élèves. Seuls un dialogue permanent entre les enseignants et l'élaboration d'un livret scolaire précis peuvent permettre cette connaissance fine de chaque enfant.

Ce temps reconnaît le rôle que les enseignants des écoles jouent dans la transformation du système. Eux seuls, grâce à leur compétence professionnelle et à la place qu'ils occupent, peuvent réellement agir sur la situation de leur école.

5. - ASSURER LA COHÉRENCE A L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

5.1. - Le projet d'école

La circulaire du 15 février 1990 définit les principes, les contenus et les modalités d'élaboration du projet d'école. Dans le cadre de la nouvelle politique pour l'école, il constitue un outil de travail fondamental, permettant de traduire les objectifs nationaux du service public dans leur contexte particulier et de définir des stratégies et des étapes pour les atteindre.

Par ailleurs, le projet d'école permet d'associer l'ensemble des membres de la communauté éducative aux objectifs de la nouvelle politique. Son élaboration est l'occasion d'établir, notamment avec les parents, de véritables contrats éducatifs qui en font des partenaires à part entière, conscients de leur rôle et totalement informés.

Enfin, le projet d'école a valeur de contrat entre l'équipe de l'école et les autorités académiques. En ce sens sa validation est garante de la continuité du service public.

5.2. - Le conseil des maîtres du cycle

Ce conseil, créé par le nouveau décret sur l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, ne se substitue pas au conseil des maîtres mais traite des problèmes internes au cycle. Des modalités spécifiques de fonctionnement pour les petites écoles et notamment pour le réseau scolaire rural sont précisées dans le décret.

Le conseil des maîtres du cycle est doté de pouvoirs importants puisqu'il définit :

- les outils de suivi des élèves à l'intérieur du cycle ;
- la progression des élèves à l'intérieur du cycle ;

et qu'il propose les éventuelles modifications de la durée de présence d'un élève dans un cycle, dans le respect des procédures définies dans le décret mentionné ci-dessus, notamment pour ce qui concerne l'indispensable dialogue avec les parents.

C'est un instrument fondamental qui organise la cohésion de l'équipe pédagogique, la cohérence de la politique mise en place tout en préservant, à l'intérieur du cadre ainsi défini, une large autonomie pour le maître.

5.3. - Les instruments d'évaluation

Pour aider les maîtres dans leur tâche, des instruments d'évaluation leur seront progressivement proposés. Ils s'ajouteront aux ressources informatives et documentaires produites par l'I.N.R.P. et le réseau du C.N.D.P.

Un système de régulation est en effet indispensable à plusieurs niveaux et avec des finalités différentes :

- évaluations nationales pour conserver au système éducatif son caractère de service public et son unité et éclairer les décisions que prennent les maîtres en leur donnant des éléments objectifs de référence. Les évaluations nationales à l'entrée du cycle des approfondissements et à l'entrée du cycle d'observation du collègue s'insèrent naturellement dans ce dispositif ;
- évaluations d'initiative locale ou régionale effectuées notamment à partir de banques de données élaborées aux niveaux académique ou départemental, lorsqu'elles existent, ou de celles qui vont l'être progressivement au niveau national par des groupes de travail associant des responsables, des chercheurs et des praticiens.

L'utilisation en sera laissée à l'appréciation des équipes locales, sous la responsabilité des autorités déconcentrées.

5.4. - Le livret scolaire

Les différents seuils de souplesse introduits dans le système de l'école primaire rendent indispensable un instrument institutionnel de liaison qui permette notamment :

- un suivi dans le cycle, et d'un cycle à l'autre ;
- l'assurance d'une continuité véritable du service public en cas de changement d'école par exemple ;
- une information régulière des parents.

Un projet de cadre général pour un tel livret scolaire de caractère exclusivement pédagogique sera proposé au plan national.

La nouvelle politique pour l'école implique donc de nouvelles conceptions pédagogiques et un renouvellement progressif mais en profondeur des pratiques. C'est une œuvre de longue haleine qui appelle une implication forte de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, enseignants des écoles, directeurs, formateurs, membres des corps d'inspection.

***Compétences à acquérir
au cours de chaque cycle***

Présentation générale

1. - PROGRAMMES, COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS DANS LA CLASSE

Ce texte est un outil à la disposition des équipes d'enseignants au moment où ils doivent mettre en œuvre la nouvelle politique pour l'école primaire. La liste de compétences établie ci-après ne se substitue pas aux programmes et instructions de 1985 pour l'école élémentaire, ni aux orientations de 1986 pour l'école maternelle qui continuent à constituer la référence de base des maîtres, particulièrement pour ce qui concerne les contenus disciplinaires que les enfants doivent acquérir. Elle les précise et les intègre dans la nouvelle organisation fonctionnelle de l'école primaire en cycles pédagogiques pluriannuels.

Même si des exemples précis d'activités ou de démarches sont parfois donnés pour illustrer le propos et mieux en définir le champ, il ne s'agit pas d'un guide pédagogique induisant une méthode ou des démarches particulières. Ces dernières restent de la responsabilité des maîtres qui doivent cependant veiller à assurer une véritable continuité des méthodes d'apprentissage. Dans le même temps, une réflexion générale sur les contenus des programmes est menée par le conseil national des programmes dans les perspectives tracées par la loi d'orientation.

Dans ce texte, trois types de compétences ont été distingués :

- des compétences transversales, relatives aux attitudes de l'enfant, à la construction des concepts fondamentaux d'espace et de temps et aux acquisitions méthodologiques ;
- des compétences d'ordre disciplinaire qui recouvrent à la fois des savoirs et des méthodes spécifiques à chacun des grands domaines ;
- des compétences dans le domaine de la maîtrise de la langue.

Il peut paraître, à première vue, paradoxal, de faire une place à part à ce dernier domaine. Ce choix s'explique par les considérations suivantes :

- en règle générale, plusieurs domaines disciplinaires participent à la construction des apprentissages. Ainsi, et à titre d'exemple, la structuration de l'espace fait intervenir des domaines aussi variés que, notamment, la géométrie, la géographie, les arts plastiques, l'éducation physique et sportive, le langage ;
- pour la maîtrise de la langue, qu'il s'agisse de l'expression orale, de la lecture, de l'utilisation de l'écrit ou de la production d'écrits, tous les domaines disciplinaires doivent être mobilisés en permanence. En retour, ces compétences servent tous les autres apprentissages. Il s'agit donc, par essence, d'une compétence transversale. Cela n'empêche pas que les divers apprentissages spécifiques dans le domaine de la langue relèvent aussi d'une approche disciplinaire. C'est la raison pour laquelle une place particulière a été faite à la maîtrise de la langue dont le rôle est essentiel pour la scolarité ultérieure et pour une bonne insertion sociale.

Définir les compétences qui doivent être atteintes en cours de cycle, c'est indiquer ce que les maîtres doivent réaliser prioritairement. C'est indiquer également quelles sont les compétences que l'élève doit avoir acquises pour poursuivre avec profit les apprentissages ultérieurs.

Ces compétences fondamentales, caractéristiques des cycles pédagogiques, précisent les orientations selon lesquelles le maître doit construire son action pédagogique, sans exclure des extensions ou des approfondissements. Toutefois, certaines compétences ne sont encore qu'en cours d'acquisition à la fin d'un cycle et leur degré de maîtrise peut varier d'un élève à l'autre.

Le maître assure l'articulation et la complémentarité entre les compétences transversales, les compétences d'ordre disciplinaire, les programmes et les tâches à accomplir par les élèves.

Ainsi, pouvoir faire un résumé est une compétence transversale dans le domaine

de la langue dont la complémentarité avec un certain nombre de compétences d'ordre disciplinaire peut être montrée.

En effet :

- s'il s'agit de faire un résumé à partir d'une manipulation de physique, les compétences disciplinaires sont celles du domaine des sciences et de la technologie (exemple : au cycle 2, comparaison des propriétés physiques des matériaux...) ;
- s'il s'agit de faire un résumé à partir d'une histoire ou d'un récit, les compétences disciplinaires en jeu sont celles du domaine de la maîtrise de la langue orale (exemple : au cycle 1, prendre la parole et s'exprimer de manière compréhensible...) ;
- s'il s'agit de faire un résumé à partir d'une séquence de géographie, les compétences disciplinaires en jeu sont celles du domaine de la géographie (exemple : au cycle 3, caractériser la principale activité économique évoquée dans la séquence, identifier le caractère dominant du paysage français étudié...).

Le résumé permet d'assurer et d'organiser entre elles des notions telles qu'elles sont indiquées dans les programmes :

- pour le récit au cycle 1, les orientations pour l'école maternelle de 1986 indiquent, au chapitre *Activités de communication et d'expression orales et écrites* : « ... l'enfant est dans la classe, il participe à un atelier, il effectue une enquête, il demande une autorisation, commente une affiche, regarde un livre, écoute un récit... » ;
- pour la manipulation de physique au cycle 2, les programmes de 1985 indiquent, au chapitre *Sciences et technologie*, pour le CP : « matières et matériaux : propriétés de quelques matériaux usuels », et pour le CE : « les états de la matière (solide, liquide, gazeux) et leurs transformations » ;
- pour la géographie au cycle 3, les programmes de 1985 indiquent, au chapitre *Géographie*, pour le CM : « Étude de la France : les paysages du territoire français, activités économiques et population ».

Les compétences transversales et disciplinaires et les programmes s'articulent enfin avec les tâches à accomplir par les élèves :

- au cycle 1, faire un résumé ne peut être que faire un résumé oral (d'une sortie, d'un jeu, d'une histoire...), en respectant quelques critères (phrases simples, vocabulaire précis, mots de liaison employés correctement, notamment pour indiquer un ordre chronologique...) ;
- au cycle 2, ce peut être : faire un résumé écrit de cinq à dix lignes, utilisant des mots d'usage courant dont l'orthographe est connue, en utilisant correctement les signes de ponctuation indispensables à la compréhension, en respectant les règles de graphie indispensables pour une bonne lisibilité ;
- au cycle 3, c'est faire un résumé écrit comportant deux ou trois paragraphes exposant chacun une idée ; dans ce cycle, les exigences indiquées pour le cycle 2 sont assorties d'exigences de clarté, d'organisation, d'aisance dans l'expression.

Un tel exemple montre la place et l'utilisation de ce document par le maître dans son action quotidienne.

La présentation synoptique permet d'avoir une vision sur l'ensemble de l'école primaire et d'affirmer la continuité de l'acte pédagogique et des apprentissages tout au long de la scolarité.

2. - CYCLES ET COMPÉTENCES

2.1. - Cycle des apprentissages premiers

Le cycle des apprentissages premiers se caractérise par la très grande richesse, la variété, le foisonnement des découvertes, des expériences, des acquisitions qui accompagnent les prodigieux développements de l'enfant entre deux et six ans, période exceptionnelle dont dépendent en grande partie les évolutions ultérieures.

Ce cycle constitue une période privilégiée pour une observation vigilante, exercée par les maîtres, qui doit permettre de déceler - sans référence toutefois à une norme absolue - les premiers indices de différence (dans les rythmes, par exemple), de difficulté, voire de handicap, d'engager le plus tôt possible les actions appropriées et d'adapter les attitudes aux besoins de chacun. Lorsque cela s'avère nécessaire, la participation de personnels spécialisés peut être requise pour compléter ou faciliter l'action des maîtres.

Si le cycle des apprentissages premiers couvre bien toute l'école maternelle, le cycle des apprentissages fondamentaux est amorcé dès la grande section.

Celle-ci se présente donc comme une période essentielle de transition et d'articulation. Il lui revient non seulement d'assurer les objectifs du cycle des apprentissages premiers, mais encore d'entrer dans la logique du cycle des apprentissages fondamentaux, en permettant, notamment aux enfants qui en sont capables, d'entreprendre les apprentissages fondamentaux et instrumentaux caractéristiques de ce deuxième cycle.

Les objectifs généraux de l'école maternelle ont été définis par la circulaire du 30 janvier 1986 : "Orientations pour l'école maternelle". Ils ne sont pas modifiés par la nouvelle organisation en cycles.

2.2. - Cycle des apprentissages fondamentaux

Ce cycle, qui s'étend de la grande section de l'école maternelle à la fin du cours élémentaire première année, a une fonction essentielle : assurer la structuration des apprentissages fondamentaux et instrumentaux.

L'organisation en cycles permet d'introduire plus de souplesse dans la gestion des étapes de construction d'une notion. Elle donne parallèlement une responsabilité particulière à l'équipe des maîtres du cycle. Il lui revient de repérer le moment où doit se situer le temps fort de structuration de l'apprentissage qui, notamment en lecture, fonde et conditionne les étapes ultérieures. Ce temps fort peut varier selon les enfants et suivant les domaines d'activités. C'est pourquoi l'organisation en cycles requiert une grande vigilance de la part des maîtres qui ne doivent pas mettre en place prématurément la phase de structuration mais qui doivent également veiller à ne pas la diluer dans le temps ou à la retarder au risque de compromettre tout l'apprentissage.

Ce cycle, où sont notamment installés des automatismes de base, constitue une unité cohérente et bien cernable sur le plan des apprentissages fondamentaux. Ceux-ci sont appelés à se développer et à se stabiliser à l'occasion des étapes ultérieures qui les renforcent en leur donnant un sens plus large.

Ces apprentissages fondamentaux amènent à privilégier lecture, production d'écrits et calcul, mais les compétences dans ces domaines sont également acquises à l'occasion d'activités relevant des autres champs disciplinaires définis par les instructions officielles. Il s'agit là d'une importante condition d'efficacité pédagogique : l'élève identifiera ainsi les différents autres domaines disciplinaires dans lesquels il trouvera à exercer ses compétences instrumentales.

2.3. - Cycle des approfondissements

Ce cycle qui recouvre les actuels cours élémentaire deuxième année, cours moyens première et deuxième années, est caractérisé par un double aspect : renforcement et consolidation des apprentissages du cycle précédent d'une part, élargissement des notions abordées et souci de rigueur plus grand dans le domaine des méthodes de travail et d'investigation d'autre part.

Il est nécessaire dans ce cycle de parfaire la maîtrise des compétences essentielles, en particulier par l'emploi de méthodes diversifiées qui exerceront l'élève à des démarches personnelles, conduisant à la construction de connaissances nouvelles et de compétences élargies.

Cet élargissement de leurs compétences aura pour conséquence d'amener les élèves à une identification plus précise des domaines disciplinaires et des méthodes propres à chaque discipline.

Une place particulière doit être accordée à l'appropriation des méthodes de travail qui permettent à l'élève d'acquérir l'autonomie suffisante pour entrer au collège.

Les acquis des élèves portent à la fois sur des compétences transversales (relevant en particulier des méthodes de travail) et des compétences disciplinaires (savoirs, méthodes propres à chacun des grands domaines disciplinaires).

Compétences transversales

Attitudes

Construction de la personnalité, acquisition de l'autonomie et apprentissage de la vie sociale

Cycle 1

Dans un milieu différent du milieu familial, l'enfant continue de construire sa personnalité et découvre la vie collective :

- il affirme son autonomie dans l'espace par rapport aux objets, aux personnes ; il connaît son corps, adapte ses comportements à l'activité exercée et manifeste de l'aisance corporelle ;
- il adapte son comportement dans une situation où il n'est pas seul ; il coopère, établit des relations de plus en plus nombreuses, reconnaît l'autre, l'écoute et le respecte ;
- il accepte et respecte le rythme et les règles de la vie collective, y compris ses contraintes et il comprend et accepte des jeux à règle ;
- il imagine et crée des histoires, des situations, des jeux, des objets ; il peut se situer délibérément dans le réel ou l'imaginaire ;
- il est sensible à des valeurs esthétiques et exprime ses préférences, y compris dans des productions.

Cycle 2

L'enfant a découvert au cycle des apprentissages premiers un univers différent de celui du milieu familial ; la confrontation avec d'autres enfants et d'autres adultes l'a amené à acquérir un certain nombre de comportements qui ont fait l'objet de précisions antérieures. Il convient au cycle des apprentissages fondamentaux de renforcer ces comportements qui seront acquis à l'issue de ce cycle. C'est ainsi qu'il pourra :

- écouter les autres et le maître ;
- prendre la parole à bon escient ;
- respecter les règles de vie au sein de la classe y compris celles liées aux contraintes de certaines activités.

L'enfant identifie divers aspects de son patrimoine ; il connaît l'existence d'autres civilisations et d'autres cultures.

Il enrichit ses références artistiques ; il développe son sens esthétique et manifeste son besoin de créer.

Cycle 3

L'horizon de l'enfant s'élargit à d'autres civilisations, d'autres cultures ; il découvre d'autres modes de vie ; il prend conscience de sa dimension de citoyen et des grands éléments de la vie démocratique.

Il connaît et exerce des responsabilités personnelles et peut énoncer des règles.

Il peut identifier quelques grands problèmes du monde (les guerres, la faim, la santé, la protection de l'environnement, les droits de l'homme, les droits des enfants...) et manifester une sensibilité à leur égard.

Il affirme ses choix et ses goûts esthétiques ; il peut les expliciter et les faire partager ; il développe sa créativité.

Il se montre inventif, curieux de toutes formes d'arts, désireux d'acquérir des repères culturels.

Au terme du cycle des approfondissements, l'élève aura pu également être sensibilisé à diverses formes d'arts, tels que le cinéma et la photographie, l'architecture, la danse, le théâtre et l'expression dramatique.

L'élève sera capable de comprendre et respecter, à l'école et hors de l'école, les règles de vie qu'auront développées l'éducation à l'environnement, l'éducation à la santé, ainsi que l'éducation à la consommation et à la sécurité. Ces domaines, qui ne sauraient être érigés en disciplines, sont abordés dans le cadre de plusieurs champs disciplinaires, notamment en sciences, histoire, géographie, éducation physique et sportive, éducation civique.

Désir de connaître et envie d'apprendre

Cycle 1

L'enfant s'intéresse aux questions concernant les hommes, les animaux, les plantes, le cycle de la vie, les phénomènes naturels, des objets techniques (pourquoi,

Cycle 2

Dans le cycle des apprentissages premiers, l'enfant a découvert le pouvoir que confèrent les apprentissages et la satisfaction qui en découle.

Cycle 3

Au cycle des apprentissages fondamentaux, l'élève a été amené, dans des situations de recherche et de réflexion, à émettre des hypothèses, faire des choix, con-

comment ça marche ?). Il est capable, à l'occasion des activités qui lui sont propres, d'observer, d'interroger, de verbaliser ce qu'il comprend, ou de le traduire par un dessin, une ébauche de schéma ou de report de résultats.

Il prend conscience du pouvoir que donne le savoir et il a envie d'entrer dans les processus d'apprentissages correspondants (reconnaître le titre d'une émission de télévision dans un programme, reconnaître le numéro de son autobus...).

Il accepte des activités contraignantes pour acquérir des savoirs nouveaux. Il commence à argumenter pour justifier un avis.

Au cycle des apprentissages fondamentaux, des situations de recherche et de réflexion liées aux activités de la classe le conduiront à :

- émettre des suppositions ;
- faire des choix et les expliquer ;
- contrôler ses réponses par rapport au projet et aux données initiales.

trôler ses réponses. Ces compétences doivent être développées au cycle des approfondissements par le choix de situations variées et plus complexes.

L'élève doit être capable, dans quelques situations, d'élaborer un modèle abstrait pour traduire ou interpréter une situation ou une démarche.

Par exemple :

- pouvoir dégager une règle simple d'orthographe ou de grammaire ;
- savoir repérer et représenter les éléments significatifs d'une situation.

Construction des concepts fondamentaux d'espace et de temps

Cycle 1

Au cours d'explorations d'espaces de plus en plus étendus et nombreux, dans des durées diversifiées, l'enfant :

- se situe dans un espace donné (classe, cour, rues, quartier...) ;
- sait parcourir un itinéraire simple ;
- se donne des repères et les code ;
- se situe dans le temps proche (le temps présent, la journée, la semaine), et commence à repérer des déroulements chronologiques différents ;
- situe les événements de la vie quotidienne les uns par rapport aux autres, soit qu'ils aient lieu dans un même temps et dans des lieux différents, soit dans un même lieu et dans des temps différents ;
- exprime le temps et l'espace (temps des verbes, adverbes, vocabulaire approprié...).

Cycle 2

L'enfant repère et traduit les notions d'espace et de temps qu'il a commencé à rencontrer au cours du cycle des apprentissages premiers :

- il se situe dans le passé proche, le futur proche et progressivement par rapport à un passé et à un futur plus lointains ;
- il connaît différents calendriers qui organisent et rythment l'année (année civile, année scolaire, cycle des saisons...);
- il commence à réaliser des représentations simples de l'espace familier, puis d'un espace plus abstrait, éloigné d'une expérimentation concrète ; il peut s'y situer.

Cycle 3

Au cours de ce cycle, l'enfant doit s'entraîner à passer de l'espace et du temps "vécus" à l'espace et au temps "pensés".

Il peut mettre les deux concepts en relation (exemple : temps mis pour parcourir une distance donnée).

Il commence à :

- gérer son temps ;
- comparer la représentation, à des échelles différentes, d'une même réalité ; passer d'une échelle à l'autre, passer d'une représentation à une autre ;
- distinguer le temps linéaire (chronologie) du temps répétitif (journées, mois, saisons, années).

Ces concepts fondamentaux d'espace et de temps se construisent dans toutes les activités pratiquées à l'école primaire.

Compétences méthodologiques

Mémoire

Cycle 1

L'enfant utilise sa mémoire à partir de situations familières. Il s'exerce à retenir comptines, textes, histoires, chansons, poèmes, enchaînements...

Cycle 2

Comme au cycle des apprentissages premiers, l'élève exerce de façon permanente sa mémoire. Par exemple, il sera capable de mémoriser :

- des textes courts, notamment des poèmes, des chansons, des mélodies... ;
- la graphie des mots d'usage courant et quelques tables de multiplication (notamment par 2 et 5).

Cycle 3

L'élève doit pouvoir mobiliser, lorsque la situation le nécessite, les connaissances de base qu'il aura mémorisées. Il est donc nécessaire que ses capacités de mémorisation soient développées. C'est ainsi, par exemple, qu'il devra être capable de retenir aussi bien un poème que des termes de vocabulaire ou des résultats significatifs.

Méthodes de travail

Cycle 1

Au cours du cycle des apprentissages premiers, l'enfant apprend à fixer son attention, à observer, à se concentrer sur une tâche. Il commence à pouvoir soutenir un effort, à rechercher le soin et la qualité de présentation d'un travail (dessin, écrit...) ; il respecte, en particulier, l'organisation de la classe et des ateliers. Il est possible de lui demander d'élaborer un projet individuel et de le mener à terme (construire une maquette, faire un album...) et de prévoir les tâches, les outils, les techniques, les matériaux. De la même manière il doit pouvoir participer à un projet dont il connaît l'objet. Il doit commencer à maîtriser des connaissances par l'entraînement scolaire : identifier, analyser et corriger ses erreurs avec l'aide de l'adulte.

Cycle 2

Au cycle des apprentissages premiers, l'élève a acquis de premières méthodes de travail. Il convient, au cycle des apprentissages fondamentaux, de poursuivre cette initiation en l'assortissant d'un effort de rigueur tout particulier. C'est ainsi qu'à l'issue de ce cycle l'élève sera capable :

- de mener un travail à son terme ;
- d'appliquer les consignes de disposition d'un travail écrit (soin, présentation, mise en page, illustration...)
- de remettre un travail présenté avec soin et rigueur et d'en éprouver de la satisfaction.

Cycle 3

L'élève devra avoir acquis les méthodes de travail qui lui seront nécessaires pour sa scolarité ultérieure :

- savoir organiser son travail personnel (apprendre une leçon, préparer un exposé, organiser ses documents et ses outils de travail...)
- savoir gérer son temps et programmer son travail par avance (utiliser un cahier de textes) ;
- savoir présenter son travail avec rigueur, clarté et précision. Le soin apporté à la réalisation des travaux écrits est important, tant pour l'intérêt que l'élève porte à son travail que pour la mémorisation et pour la compréhension, dans la perspective de la réussite au collège.

Traitement de l'information

Cycle 1

L'enfant identifie les informations données par ses sens. Il discerne des analogies, des différences (formes, couleurs, grandeurs, sons, bruits isolés ou dans un ensemble...). Il comprend et exécute une consigne.

Cycle 2

L'enfant élargit le champ de ses sources d'information. Il doit être capable de rechercher des informations pertinentes non seulement à l'oral (interroger des personnes ressources) mais aussi dans certains écrits dont on lui dévoilera progressivement les codes d'élaboration.

Cycle 3

L'élève doit, par son travail personnel ou en groupe, être capable de rechercher une information. Par exemple :

- savoir consulter et utiliser un fichier, un lexique, un dictionnaire, une table des matières, un annuaire ;
- pouvoir utiliser un appareil au-

Par exemple :

- recourir à un indicateur horaire, lire un plan simple, exploiter une documentation touristique... ;
- utiliser un mode d'emploi, une notice, un manuel.

Il doit pouvoir restituer et réorganiser les informations qu'il a réunies.

Par exemple :

- raconter une visite (à l'oral ou par écrit) ;
- décrire une manipulation (oral ou écrit) ;
- faire un compte rendu d'observation en choisissant la forme la plus appropriée (oral, écrit, tableaux, schémas...).

audiovisuel courant (magnétophone, minitel...) ;

- savoir lire un graphique simple, un plan, une carte, un schéma, un tableau.

Il doit être capable d'analyser ou de synthétiser l'information ainsi recueillie, notamment :

- pouvoir retrouver les étapes essentielles d'un texte ;
- savoir sélectionner des informations utiles et les organiser logiquement ;
- savoir analyser un document simple et en préciser quelques traits caractéristiques.

L'élève doit pouvoir, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, exposer l'information recueillie, argumenter, en particulier :

- être capable de communiquer ses démarches ;
- faire le compte rendu d'une lecture, d'un film documentaire et présenter un avis personnel et argumenté.

L'élève doit être capable d'utiliser l'ordinateur pour une recherche simple de documentation ou pour la mise en forme des résultats d'un travail simple (traitement de texte, graphique...).

Compétences dans le domaine de la langue

Langue orale

Cycle 1

L'enfant doit pouvoir :

- prendre la parole et s'exprimer de manière compréhensible quant à la prononciation et à l'articulation dans des situations diverses :
 - * dialogues ;
 - * récits ;
 - * explications ;
 - * justifications ;
 - * résumés ;
- faire varier :
 - * les temps des verbes ;
 - * les pronoms personnels ;
 - * les mots de liaison permettant d'établir des relations entre deux propositions simples (et, pour, ou, mais, parce que...) ;
- réinvestir du vocabulaire acquis dans les diverses activités de la classe ;
- identifier des éléments de la langue parlée (sons...), les isoler, les reproduire (jeux de mots), les associer, les agencer (inventions de mots...) ;
- formuler correctement des demandes ou y répondre ;
- dire et mémoriser des textes courts (comptines, poèmes...).

Cycle 2

L'enfant doit pouvoir :

- organiser logiquement son propos pour traduire et commenter ses actions, ses attitudes et ses productions, notamment :
 - * prendre sa place dans un dialogue : écouter, oser s'exprimer, rester dans le sujet ;
 - * rapporter, avec un effort pour introduire de la cohérence dans la relation, un conte, un récit, un événement vécu, un projet ;
 - * retrouver les étapes essentielles d'un court récit ;
 - * commenter une image, un tableau, une musique... ;
 - * porter une appréciation sur un personnage ou une situation à partir d'un texte écouté ;
 - * résumer une histoire écoutée, la commenter et inventer une suite ou des variantes cohérentes ;
- s'exprimer correctement et utiliser une syntaxe plus complète.
Par exemple :
 - * utiliser des prépositions,
 - * recourir au conditionnel... ;
- dire de mémoire un poème.

Cycle 3

L'élève doit pouvoir :

- questionner, répondre, expliquer, justifier, argumenter ;
- utiliser à bon escient les variations de langue que les situations rencontrées suggèrent, en maîtrisant la syntaxe ;
- dire de mémoire un texte en prose ou en vers.

Lecture

Cycle 1

L'enfant doit pouvoir :

- identifier et savoir pourquoi on utilise différents supports d'écrits (livres, revues, journaux, dictionnaires, affiches, publicités, cartes, écrits documentaires, courriers...)
- reconnaître l'organisation d'une page, de la suite des pages d'un livre (fonction d'un titre, d'une pagination, d'une table des matières...)
- reconnaître certains éléments dans un texte pour en découvrir le sens ou la fonction : reconnaître le titre, repérer des graphismes particuliers (signature, sigles...)
- utiliser une bibliothèque (s'initier à de premiers classements, choisir un album, un livre, une bande dessinée, réunir une documenta-

Cycle 2

« Lire c'est comprendre... la maîtrise de la combinatoire... est nécessaire... mais elle n'a de valeur qu'associée à la compréhension de l'idée exprimée, à la perception de la structure de la phrase, à l'intelligence du sens des mots » (Programmes et instructions de 1985).

L'enfant, à l'issue de ce cycle, peut :

- donner, après lecture, des renseignements ponctuels sur le texte ;
- résumer sommairement un texte lu ;
- identifier les personnages d'un récit et les retrouver quels que soient les procédés utilisés pour les désigner (noms, pronoms, surnoms, périphrases...)

Cycle 3

A la fin du cycle, l'élève doit avoir acquis une bonne maîtrise de la lecture, c'est-à-dire être capable de lire silencieusement aussi bien que de lire à haute voix de façon expressive.

A partir de textes littéraires, mais aussi d'énoncés de problèmes, de documents technologiques ou autres et, après lecture silencieuse, l'élève doit pouvoir :

- agir, exécuter une consigne ;
- répondre oralement ou par écrit à des questions ;
- exprimer l'image ou l'idée qu'évoque le texte ; en restituer oralement les données essentielles en respectant son ordre.

En lecture à haute voix, il peut :

- déchiffrer un mot inconnu sans hésiter ;

tion...);

- participer à la réalisation d'une bibliothèque de classe en enregistrant au magnétophone lettres, listes, règles de jeux, fiches de fabrication, récits, poèmes... ou en les dictant au maître ;
- écouter et comprendre un récit, un texte documentaire simple, une règle du jeu... ;
- identifier des mots familiers (prénoms, mots usuels, jours de la semaine, mois d'anniversaire...);
- prendre conscience de la correspondance entre l'oral et l'écrit, isoler les mots d'une phrase simple, être capable d'identifier à l'oreille et à l'écrit des éléments simples composant un mot (syllabes, phonèmes) ; les décomposer et les recomposer.

- repérer des indices morpho-syntaxiques (les accents, l'apostrophe, la ponctuation, les usages typographiques courants : majuscules, titres, paragraphes, table des matières...);
- lire oralement en articulant correctement, avec justesse quant à l'intonation et en comprenant le sens de ce qui est lu, un texte narratif, informatif, ou poétique déjà lu auparavant ;
- déchiffrer des mots inconnus (respect « du rapport des signes écrits aux sons qui leur correspondent » — Programmes et instructions de 1985) ;
- utiliser une bibliothèque, repérer et identifier les ouvrages de la bibliothèque, du centre de documentation.

- lire, en situation de communication, un texte adapté à ses possibilités, sans hésitation et sans erreur, de façon expressive, témoignant ainsi qu'il l'a compris.

En outre, savoir lire implique de pouvoir :

- adopter la modalité de lecture qui convient à la situation, au texte recherché et, notamment, savoir choisir entre lecture intégrale ou sélective ;
- entrer dans un ouvrage en utilisant les indices externes (couverture, table des matières, illustrations...);
- choisir un livre, un journal, un article dans une B.C.D., une bibliothèque ou une librairie, en fonction du but recherché ;
- lire un texte long (un livre, un document important) ;
- présenter un avis personnel et argumenté sur ce qui a été lu.

Écriture

Cycle 1

L'enfant doit pouvoir :

- tenir de manière adaptée et efficace pour écrire, un crayon, un stylo à bille, une craie..., en adoptant la posture corporelle qui convient ;
- reproduire des modèles, des formes, des trajectoires proposés par l'enseignant ;
- copier correctement quelques mots, une courte phrase, en rapport avec les activités de la classe, en respectant les règles de graphie de l'écriture cursive qui permet de donner une unité au mot ;
- écrire sur une ligne, puis progressivement entre deux lignes ;
- reconnaître et comparer différents systèmes graphiques (différents mots ou lettres en écriture cursive, en écriture script, en caractères d'imprimerie...).

Cycle 2

L'enfant doit pouvoir :

- écrire lisiblement en respectant les normes de l'écriture ;
 - relire dans un souci de vérification, de correction et d'amélioration.
- Il commence à maîtriser la graphie des lettres majuscules.

Cycle 3

L'élève doit pouvoir :

- écrire de façon soignée en respectant les normes de l'écriture et en améliorant sa vitesse ;
- juger de la nécessité de réécrire un texte pour améliorer sa lisibilité ;
- utiliser un traitement de texte.

Production d'écrits

Expression écrite

Cycle 1

L'enfant doit commencer à produire des textes variés en les dictant au maître :

- lettres ;
- listes ;
- règles de jeux ;
- recettes ;
- récits ;
- poèmes...

Cycle 2

L'élève doit pouvoir :

- écrire un texte bref de quelques lignes répondant à des consignes claires :
 - * court récit ;
 - * résumé d'un texte ;
 - * suite d'une histoire ;
 - * légende d'un dessin ;
 - * bulles d'une bande dessinée ;
 - * lettre ;
 - * texte prescriptif (règles de jeux, règles de vie, modes d'emploi...)
- tenir compte des contraintes propres à chaque type d'écrit :
 - * présentation (lisibilité, ponctuation...)
 - * vocabulaire adéquat ;
 - * syntaxe (emploi de pronoms, de mots de liaison, du mode des verbes...).

Cycle 3

En tenant compte des contraintes orthographiques et syntaxiques, l'élève doit pouvoir :

- réinvestir dans la production d'écrits les connaissances acquises par l'étude des caractéristiques des différents types de textes rencontrés en lecture ;
- transformer un récit par changement de temps, de narrateur, de chronologie, etc. ;
- compléter un texte lacunaire ;
- reconstituer un texte ;
- construire un récit de fiction et l'écrire ;
- réécrire un texte à partir des remarques d'un ou de plusieurs lecteurs ;
- relater un événement en variant le point de vue (en relation, par exemple, avec la lecture de la presse) ; présenter son point de vue sur un événement ;
- rédiger un résumé ;
- préparer un questionnaire ;
- rédiger, de façon simple et organisée, un compte rendu de visite, d'expérience, de lecture, en le distinguant d'un récit ;
- noter des informations recueillies à l'occasion de lectures ;
- structurer un texte par sa présentation (paragraphes, graphies...), notamment par le recours à un traitement de texte.

Vocabulaire

Cycle 1

L'enfant doit pouvoir :

- nommer, dans des situations de la vie quotidienne, des objets, des actions, des sentiments... ;
- mémoriser et utiliser à bon escient, dans son contexte, un vocabulaire précis.

Cycle 2

L'élève doit pouvoir :

- distinguer, selon le contexte, le sens particulier d'un mot ;
- connaître quelques homonymes et synonymes ;
- se servir d'un dictionnaire adapté à son âge ;
- reconnaître des familles de mots par leur forme.

Cycle 3

L'élève doit être capable :

- de distinguer, grâce au contexte, différents sens d'un mot, des homonymes, des mots de sens proche ou de sens contraire, le sens propre et le sens figuré ;
- de trouver le sens d'un mot, d'une expression dans un dictionnaire courant ;
- de mémoriser et de réutiliser un vocabulaire précis acquis au cours de ses lectures et des activités spécifiques (histoire, géographie, sciences, technologie...)
- de donner des définitions précises de mots.

L'étude du fonctionnement de la langue, en particulier de la grammaire et de l'orthographe, permet aux élèves d'améliorer leurs performances en lecture et dans la production d'écrits.

Orthographe

Cycle 1

L'élève doit pouvoir :

- remarquer des graphies particulières ;
- en mémoriser quelques-unes ;
- remarquer des régularités (marques de pluriel, désinences des verbes, homophones courants...).

Cycle 2

L'élève doit pouvoir :

- copier un texte sans erreur ;
- écrire sous la dictée en respectant la correspondance graphie/phonie ;
- orthographier sans erreur les mots d'usage courant (donnés notamment par les échelles de fréquence).

Cycle 3

L'élève doit pouvoir :

- copier en un temps déterminé et sans erreur un texte bref, en prose ou en vers ;
- orthographier correctement :
 - * les mots d'usage courant donnés, notamment, par les échelles de fréquence ;
 - * les formes usuelles des verbes mentionnés dans les programmes et instructions de 1985 ;
 - * les principaux homonymes grammaticaux ;
- maîtriser les règles d'accord (sujet-verbe, nom-adjectif...). L'accord du participe passé employé avec les auxiliaires être et avoir est en cours d'acquisition (*cf.* programmes et instructions de 1985) ;
- savoir utiliser efficacement un fichier, un dictionnaire, des tableaux de conjugaison pour vérifier l'orthographe et se corriger.

Grammaire

Cycle 1

L'élève doit pouvoir :

- distinguer un groupe nominal et un groupe verbal ;
- repérer les accords du verbe avec le sujet, de l'adjectif avec le nom, du nom avec le déterminant ;
- reconnaître et utiliser l'indicatif (présent, passé composé) et l'impératif (présent), notamment dans les cas suivants :
 - * verbes en *-er* (du type *chanter*),
 - * verbes en *-ir* (du type *finir*),
 - * verbes *venir, faire, voir, prendre* ;
- reconnaître et employer les pronoms de conjugaison ;
- distinguer les homonymes grammaticaux courants :
 - * *et/est*,
 - * *a/à*,
 - * *on/ont...*

Cycle 2

L'élève doit pouvoir :

- identifier (ponctuation, syntaxe, mode du verbe) et écrire différents types de phrases (déclarative, interrogative, impérative...) ;
- identifier les différents constituants d'une phrase ;
- identifier et construire les groupes syntaxiques :
 - * connaître les classes de mots, notamment déterminants, prépositions, conjonctions, pronoms ;
 - * connaître les règles d'accord dans le groupe nominal, la relation sujet-verbe et la relation sujet-verbe-attribut ;
 - * connaître les différentes constructions des verbes : complément d'objet direct/indirect (demander quelque chose à quelqu'un..., s'interroger sur quelque chose...);
 - * opérer les transformations usuelles (négative, passive) ;
 - * analyser les structures de

Cycle 3

quelques phrases complexes ;
- identifier et utiliser à bon escient les modes et les temps usuels des verbes des premier et deuxième groupes, et des verbes du troisième groupe précisés dans les programmes et instructions de 1985.

Compétences d'ordre disciplinaire

Mathématiques

Résolution de problèmes

Cycle 1

Savoir poser et résoudre un problème ou une situation est le propre de l'activité scientifique et donc de la formation tout au long de la scolarité : c'est une compétence à mettre en œuvre dans toute activité scientifique.

Au cycle des apprentissages premiers, l'enfant doit pouvoir mettre en œuvre des stratégies de tâtonnement pour trouver des solutions aux problèmes qui lui sont proposés.

Cycle 2

Il est important que, dès le cycle des apprentissages fondamentaux, l'élève soit confronté à de véritables problèmes de recherche (qu'il n'a donc pas encore appris à résoudre) et pour lesquels il peut mettre en œuvre son pouvoir créatif et son imagination pour l'élaboration de solutions originales.

A l'issue de ce cycle, il doit donc pouvoir :

- analyser des problèmes de recherche simples ;
- choisir les données nécessaires à leur résolution ;
- mobiliser les connaissances déjà acquises ;
- exposer clairement les résultats.

Cycle 3

Dans des situations variées, l'élève pourra :

- reconnaître, trier, organiser et traiter les données utiles à la résolution d'un problème ;
- formuler et communiquer sa démarche et ses résultats ;
- argumenter à propos de la validité d'une solution ;
- élaborer une démarche originale dans un véritable problème de recherche, c'est-à-dire un problème pour lequel on ne dispose d'aucune solution déjà éprouvée ;
- élaborer un questionnement à partir d'un ensemble de données.

Les compétences plus spécifiques définies ci-après se construisent et s'évaluent, de préférence, au cours d'activités de résolution de problèmes.

Approche du nombre

Cycle 1

L'enfant doit pouvoir :

- identifier certaines propriétés des objets en vue de :

- * les comparer ;
- * les trier ;
- * les classer ;
- * les ordonner ;

- mettre en œuvre une procédure numérique (dénombrement, reconnaissance globale de certaines quantités...) ou non numérique (correspondance terme à terme...) pour :

* réaliser une collection ayant le même nombre d'objets qu'une autre collection ;

- * comparer des collections ;
- * partager des collections ;
- * réaliser une distribution ;
- * résoudre des problèmes liés

à l'augmentation et à la diminution de quantités ;

- étendre la suite des nombres connus et savoir l'utiliser pour

Cycle 2

Le domaine des nombres maîtrisés s'étend jusqu'à 1000, mais des nombres plus grands peuvent être rencontrés.

Ce domaine numérique est structuré d'un triple point de vue ; l'enfant doit pouvoir :

- du point de vue des systèmes de désignations écrites et parlées :

* être capable de coder une quantité par la mise en œuvre de procédures de groupements ou d'échanges par dizaines et centaines ;

* comprendre la signification des différents chiffres de l'écriture d'un nombre ; par exemple : être capable de faire la différence entre le chiffre des dizaines et le nombre de dizaines ;

* maîtriser les suites écrites et orales de un en un et de dix en dix... ;

- du point de vue de l'ordre :

Cycle 3

L'élève saura nommer, écrire des nombres entiers ou décimaux, passer d'une écriture à une autre, en particulier :

- associer écriture littérale et écriture chiffrée d'un entier, quelle qu'en soit sa taille ;

- connaître la signification de chacun des chiffres composant un nombre entier et décomposer ce nombre suivant les puissances de dix ;

- employer quelques écritures fractionnaires usuelles (demi, tiers, quart, fractions décimales) ;

- connaître la signification de chacun des chiffres composant un nombre à virgule ;

- passer, pour un nombre décimal, d'une écriture à virgule à une écriture fractionnaire décimale (et réciproquement).

L'enfant saura comparer des nombres, notamment :

dénombrer (exemple : compter le nombre de filles et le nombre de garçons dans la classe...).

- * connaître la suite des nombres ;
- * ranger des nombres en ordre croissant ou décroissant ;
- * intercaler un nombre entre deux autres ;
- * utiliser des nombres pour repérer des positions sur une ligne graduée ;
- du point de vue arithmétique :
 - * connaître quelques doubles et moitiés ;
 - * savoir utiliser les relations entre nombres comme 5, 10, 25, 50, 100...

- comparer deux entiers naturels quelconques et utiliser correctement les signes de comparaison ; ranger des nombres entiers ;
- comparer, ranger des nombres à virgule ;
- réaliser des encadrements (d'entiers ou de décimaux) et évaluer un ordre de grandeur ;
- intercaler des entiers ou des décimaux entre deux nombres donnés.

Calcul

Cycle 1

Même si l'enfant utilise parfois des procédures de calcul avec le seul recours aux nombres, cela ne relève pas de compétences réelles dans le domaine du calcul, au sens qui lui est donné dans ce texte pour les cycles 2 et 3.

Cycle 2

L'élève doit :

- dans le domaine du calcul réfléchi, à partir de résultats mémorisés, savoir élaborer (mentalement ou avec l'aide de l'écrit) le résultat de certains calculs additifs, soustractifs et multiplicatifs, sans recourir nécessairement aux techniques opératoires usuelles ; il aura été particulièrement exercé à la pratique du calcul mental (il connaîtra notamment les décompositions additives des nombres jusqu'à 20, et saura les utiliser pour effectuer mentalement des additions) ;
- évaluer l'ordre de grandeur d'un calcul simple ;
- maîtriser la technique opératoire de l'addition (seule technique dont la maîtrise est exigée à la fin de ce cycle) ;
- savoir utiliser une calculatrice dans les situations où son usage s'avère pertinent.

Cycle 3

L'élève sera apte à calculer sur les nombres ; pour cela il devra :

- utiliser à bon escient le calcul réfléchi (mental ou écrit) : en particulier l'élève aura été entraîné à une pratique régulière du calcul mental dont il maîtrisera les méthodes usuelles (additionner deux nombres mentalement, réaliser certaines multiplications de tête, savoir multiplier ou diviser un nombre entier ou décimal par 10 / 100 / 1000, multiplier le cas échéant un nombre entier ou décimal par 0,1 / 0,01, connaître quelques critères de divisibilité...)
- ;
- maîtriser les techniques opératoires usuelles : addition, soustraction, multiplication des entiers ou des décimaux, division euclidienne (avec quotient et reste) de deux entiers, division d'un décimal par un entier (le calcul du quotient de deux décimaux n'est pas un objectif de ce cycle) ;
- évaluer un ordre de grandeur ;
- utiliser la calculatrice.

Il saura reconnaître les problèmes qui relèvent des opérations évoquées précédemment.

Il sera capable d'utiliser quelques fonctions numériques, c'est-à-dire :

- identifier les données variables qui interviennent dans certaines situations ;
- lire, construire et interpréter quelques schémas simples, tableaux, diagrammes, graphiques ;
- reconnaître une situation de proportionnalité et la traiter par les moyens de son choix (utilisation de graphiques, de tableaux de nombres, de propriétés de linéarité, éventuellement de la règle de trois...).

Les notions de moyenne, de vi-

tesse moyenne, d'échelle, de pourcentage font l'objet d'une première approche ; aucune technicité n'est exigée dans leur maniement.

De façon plus générale, les compétences dans le domaine de la proportionnalité sont en cours d'acquisition et feront l'objet d'une étude plus approfondie au collège.

Géométrie

Cycle 1

Structuration de l'espace

L'enfant doit pouvoir :

- se situer et se repérer dans l'espace ;
- coder et décoder un déplacement ;
- situer, repérer et déplacer des objets par rapport à soi ou par rapport à des repères fixes.

Cycle 2

L'enfant doit être capable :

- de reproduire et décrire quelques solides simples (exemple : le cube) ;
- de reproduire et décrire quelques figures simples (carré, rectangle, triangle...) ;
- d'utiliser quelques techniques (calque, pliage, découpage...) et quelques instruments (règle, équerre, gabarit...).

Cycle 3

L'élève doit être capable :

- de reproduire, de décrire et de construire quelques solides usuels et quelques figures planes (cube, parallélépipède rectangle, carré, rectangle, losange, parallélogramme, cercle, triangle) ;
- de les identifier dans une figure complexe ;
- de reconnaître les axes de symétrie d'une figure plane, de compléter une figure par symétrie axiale ou translation ;
- d'utiliser des outils usuels tels que papier calque, papier quadrillé, règle, équerre, compas, gabarit d'angle pour construire quelques figures planes ou solides ;
- d'appliquer quelques techniques usuelles de tracé (par exemple des parallèles et des perpendiculaires à l'aide de l'équerre et de la règle...) ;
- d'utiliser à bon escient le vocabulaire précis donné par les programmes.

Mesure

Cycle 1

L'enfant doit pouvoir :

- commencer à comparer des grandeurs continues (longueur, capacité, masse...) ;
- utiliser une mesure-référence existante ou retenue arbitrairement comme telle (ruban ou baguette de bois...).

Cycle 2

L'élève doit être capable :

- d'utiliser le calendrier et la montre digitale ou à aiguilles pour repérer des moments ou calculer quelques durées ;
- de se servir de la règle graduée en centimètres ;
- de connaître des unités usuelles du système métrique pour les longueurs (mètre, centimètre) et pour les masses (gramme et kilogramme).

Cycle 3

Dans le domaine des mesures de longueur, de masse et de temps, l'élève saura :

- effectuer des calculs simples ;
 - utiliser les instruments de mesure usuels ; il aura une bonne connaissance des unités usuelles et des liens qui les unissent ;
 - donner un ordre de grandeur et utiliser l'unité appropriée dans certaines situations familières. Il maîtrisera les notions d'aire et de volume et connaîtra les unités les plus couramment utilisées (cm^2 , m^2 , l et dm^3 , m^3).
- Il sera capable de calculer le périmètre et l'aire d'un carré, d'un rectangle, d'un disque, et saura

utiliser un formulaire.

Histoire et Géographie

Cycle 1

Au cycle des apprentissages premiers, la préparation aux apprentissages disciplinaires ultérieurs d'histoire et de géographie est constituée essentiellement d'activités sur l'espace et le temps vécus par l'enfant dans des situations de vie quotidienne.

Les compétences attendues dans ces domaines sont donc celles définies au chapitre des compétences transversales, dans la construction des concepts fondamentaux d'espace et de temps.

Cycle 2

Au cours de ce cycle, l'enfant s'entraîne à passer de l'espace et du temps "vécus" à l'espace et au temps "perçus". Il le fait à partir de son environnement et des événements de sa vie quotidienne qu'il compare à d'autres milieux de vie et à d'autres événements choisis dans l'histoire de la société française.

Cycle 3

Dans ce cycle, l'enfant s'entraîne à réinvestir et à enrichir ses connaissances et ses compétences, notamment à partir de l'étude des aspects concrets caractérisant les périodes historiques et les régions géographiques abordées.

Histoire

Cycle 1

Cycle 2

Cycle 3

A la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, l'enfant doit être capable :

- de mettre en ordre une série d'étapes chronologiques, en sachant distinguer le passé récent de différents passés plus éloignés dans le temps. Il le fait à partir de son expérience concrète des générations qui l'entourent et de l'étude de quelques éléments de civilisation relatifs aux périodes historiques indiquées dans les programmes ;
- d'identifier une information relative au passé en la situant dans une suite chronologique (avant, après, en même temps) ;
- de reconnaître les principales sources d'information (vestiges matériels, documents écrits, documents iconographiques).

L'enfant est capable :

- de situer sur des frises chronologiques, à des échelles différentes, les grandes périodes de l'histoire nationale mentionnées dans les programmes et d'établir des relations avec les principaux événements européens et mondiaux ;
 - de prendre conscience de la relativité des durées historiques ;
 - de caractériser chaque période.
- Par exemple :

* pour la période préhistorique, le néolithique : la sédentarisation, les débuts de l'agriculture, le perfectionnement des outils ;

* pour les temps modernes, les grandes découvertes : les conditions matérielles, techniques et politiques ;

- de percevoir les évolutions, les continuités, les rythmes, les transformations en partant des éléments du programme ;

- d'utiliser et de localiser dans la chronologie un ensemble de repères essentiels, représentés par quelques dates significatives ;

- de mettre en relation une période, un personnage, une ou plusieurs réalisations de caractère culturel ou scientifique (par exemple : la Renaissance, François I^{er} et les châteaux de la Loire) ;

- d'utiliser différentes sources historiques et de les comparer dans un esprit critique ;

- d'utiliser un vocabulaire historique limité mais précis (par exemple, dans le vocabulaire politique: monarchie, république, État...).

Géographie

Cycle 1

L'enfant doit être capable :

- de décrire son environnement immédiat, de prendre des repères et de s'orienter ;
- de construire et d'utiliser un plan simple avec sa légende, d'employer un vocabulaire précis relatif à quelques éléments de géographie physique et humaine (le quartier, la ville ; le village, la campagne ; le temps qu'il fait ; la plaine, la montagne ; le fleuve, la rivière ; la ferme, l'usine, le magasin...) ;
- de repérer amont, aval, rive droite, rive gauche ;
- de connaître les différences essentielles de son milieu avec les autres grands milieux en recourant à des comparaisons ;
- de repérer des éléments des milieux étudiés sur des photographies aériennes, des plans ;
- de situer les milieux étudiés sur des cartes, un globe, un planisphère.

Ces dernières compétences seront enrichies et approfondies au cours du cycle suivant.

Cycle 2

Cycle 3

L'élève doit être capable :

- de lire la légende d'une carte ;
- de situer sur un globe ou un planisphère les continents, les océans et les principaux milieux géographiques ;
- de situer les principaux États sur des cartes à différentes échelles, un planisphère, un globe (en particulier les États européens) ;
- de situer sur des cartes à différentes échelles les principales régions et les grandes métropoles de la France ;
- de repérer par les points cardinaux :
 - * la position d'un point par rapport à l'observateur ;
 - * la direction d'un axe (une rue, une rivière, une ligne de façade...) ;
- de lire une photo en tenant compte de l'angle de vue (horizontal, oblique, vertical) et en distinguant, si nécessaire, les différents plans ;
- d'identifier et de décrire les paysages français à partir de photographies et de cartes à différentes échelles, en utilisant un vocabulaire géographique simple et adapté ;
- d'identifier le caractère dominant (paysage urbain, paysage rural, paysage industriel...);
- de caractériser les principales activités économiques de la France : agriculture, industrie, transports, commerce... ;
- d'utiliser des outils diversifiés : cartes, plans et graphiques, atlas, encyclopédies et dictionnaires, documents informatiques et audiovisuels, notamment les apports des médias.

Éducation civique

Cycle 1

L'enfant doit être capable :

- de prendre des responsabilités au sein de la classe ;
- d'accepter les règles de vie commune (respect des autres, du travail des autres, du matériel...).

Cycle 2

L'enfant doit être capable :

- de prendre des responsabilités au niveau de la classe et de l'école ;
- d'expliquer les règles de vie commune dans le cadre de l'école et d'en donner le sens par des exemples (règles d'hygiène, de sécurité, de tenue, de discipline...) ;

Cycle 3

L'enfant doit être capable :

- d'élaborer en groupe et de respecter un règlement intérieur de classe, de cycle, d'école..., de connaître les règles de fonctionnement et de participer à une structure coopérative ou associative (coopérative scolaire, association sportive...) ;

- de connaître des éléments de la vie civique (le maire et le conseil municipal, des procédures de vote simple...);
- de donner quelques exemples du rôle du conseil municipal, notamment dans ses relations avec l'école...
- de donner des exemples de situations mettant en jeu les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen (droit de vote, obligation de l'impôt...);
- de décrire, avec un vocabulaire précis acquis en liaison avec le programme d'histoire, les institutions politiques de la France (le suffrage universel, les représentants élus, le président de la République...) et une institution internationale (la C.E.E...);
- de décrire quelques activités d'un grand service public (la S.N.C.F...).

Sciences et technologie

Cycle 1

Dans le cadre des orientations de 1986, l'enfant doit pouvoir :

- faire des observations sur des propriétés des objets, des matières (changement d'état...);
- utiliser des matériaux, des objets techniques simples, des techniques de fabrication...;
- reconnaître les manifestations de la vie animale et végétale;
- utiliser des procédés empiriques pour faire fonctionner des mécanismes simples.

Cycle 2

Au terme du cycle des apprentissages fondamentaux, l'enfant aura quelques connaissances précises sur le fonctionnement de son corps :

- la croissance, le mouvement, la nutrition, la respiration (rôle et fonctionnement des organes, vocabulaire simple mais précis, notamment dans le domaine de l'anatomie...);
- les manifestations de la vie animale et végétale : il devra connaître les modes de déplacement (la marche, la nage, le vol,... en liaison avec les organes), les modes d'alimentation (carnivore, herbivore...); les relations entre les organes et les régimes alimentaires..., les modes de reproduction (vivipare, ovipare...);
- l'existence d'un cycle de vie commun à tous les êtres vivants (naissance, croissance, vieillissement et mort).

L'enfant doit être capable d'observer, de classer, de comparer des éléments pris dans le monde animal, végétal et minéral (observation prolongée d'un animal familier dans la classe, comparaison des propriétés physiques de quelques matériaux...).

Il doit être capable :

- d'utiliser des objets techniques simples (appareil photographique...) et, le cas échéant avec l'aide du maître, un micro-ordinateur;
- de monter et de démonter des objets techniques simples (jouet...);
- d'imaginer et de construire des réalisations technologiques qui répondent effectivement à son projet initial (circuit électrique

Cycle 3

A partir de son environnement naturel et technique, et des connaissances définies par les programmes et instructions de 1985, l'élève doit être capable :

- de se poser des questions et de s'interroger;
- de faire émerger un problème et de le formuler correctement;
- d'émettre des hypothèses et de concevoir les moyens de les vérifier (par l'observation, l'expérience, l'utilisation de documents, par un essai technique ou la réalisation d'une maquette).

Dans des situations simples l'élève doit être capable :

- d'utiliser de façon raisonnée des objets techniques (ordinateur, magnétoscope, automate...);
- d'observer et d'analyser avec vigilance les phénomènes caractéristiques de la vie végétale et animale, notamment les grandes fonctions biologiques;
- d'analyser les relations entre les êtres vivants et leur milieu;
- de proposer la mise en œuvre des étapes caractéristiques de la démarche expérimentale et notamment :
 - * concevoir et mettre en œuvre des montages (circuit électrique...);
 - * isoler une variable et mettre en œuvre des expériences pertinentes (rôle de l'eau dans le développement d'une plante, changement d'état de la matière...);
 - * constater la nécessité de mesurer et savoir procéder à des mesures simples;
 - * présenter des résultats et les interpréter;
- de proposer et de mettre en œuvre les étapes caractéristiques

simple...).

de la démarche technologique, c'est-à-dire :

- * élaborer un projet de fabrication et le réaliser ;
- * démonter, remonter et analyser les différents éléments d'un objet technique simple et caractériser leurs fonctions ;
- d'argumenter et de discuter une preuve.

Il entrevoit l'importance et la valeur du progrès scientifique et technologique et en même temps il en perçoit les effets sur l'environnement. Il mesure quelques-unes des conséquences sociales de l'informatique.

Éducation artistique

Éducation musicale

Cycle 1

L'enfant doit être capable :

- de s'intégrer à des activités musicales collectives ;
- de jouer avec sa voix (parlée, chantée) et d'en explorer les ressources ;
- de se repérer dans l'espace et le temps par des jeux chantés et dansés ;
- d'explorer ses aptitudes motrices dans de premières activités instrumentales ;
- d'être attentif au monde sonore, de discerner et de reconnaître quelques caractéristiques des sons (intensité, timbre, hauteur...) ;
- de percevoir une relation entre activités de production et d'écoute ;
- d'inventer des musiques, des chansons.

Cycle 2

L'enfant doit être capable :

- d'interpréter des chansons simples avec précision et expression ;
- de chanter juste, en contrôlant l'intonation par un travail de l'oreille ;
- de participer à des activités instrumentales avec une motricité mieux maîtrisée ;
- d'écouter un document sonore avec plus d'attention, une perception plus fine ;
- de repérer quelques éléments musicaux et de les mémoriser lors d'auditions musicales ;
- d'apprendre à écouter les autres dans des activités de création ;
- de passer d'une pratique musicale collective à un jeu musical individuel en contrôlant son émotion ;
- de justifier ses jugements de valeur.

Cycle 3

L'enfant doit être capable :

- d'interpréter un assez large répertoire (chansons, canons) de mémoire et avec expression ;
- d'accompagner des chansons de façon simple (corps, instruments) ;
- de participer avec aisance à une danse collective ;
- d'analyser l'organisation d'éléments sonores dans leur succession et leur simultanéité ;
- de faire appel à des codages de plus en plus précis, pour aider la mémoire à se structurer ;
- de réinvestir ces acquis pour les mettre en œuvre dans des productions personnelles ou collectives ;
- de reconnaître quelques oeuvres musicales.

Arts plastiques

Cycle 1

L'enfant doit être capable :

- d'établir des relations sensorielles et affectives avec les matières ;
- de réaliser une production en fonction d'un désir et notamment :
 - * d'éprouver les possibilités

Cycle 2

L'enfant doit être capable :

- de considérer les objets, les images, comme matériaux d'expression ;
- de réaliser une production en fonction d'un désir exprimé et notamment :

Cycle 3

L'enfant doit être capable ;

- de trouver des idées à réaliser à partir d'objets, d'images, de matières ;
- de réaliser une production en fonction d'une intention et notamment :

d'intervention sur les matériaux ;
 * d'appliquer une technique (peinture, modelage) ;
 * de tirer parti de trouvailles fortuites ;
 * de s'exprimer sur une œuvre susceptible de susciter l'imagination ;
 - de constater les effets produits.

* jouer avec les formes, les couleurs, les matières, les objets, les images ;
 * adapter une technique par rapport à l'effet escompté ;
 * découvrir des procédés d'expression ;
 * comparer ses propres démarches et réalisations avec celles des artistes ;
 - de justifier ses jugements de valeur.

* trouver des règles d'organisation des formes, des couleurs, des matières, des objets, des images ;
 * choisir une technique en fonction du projet visé ;
 * utiliser un procédé d'expression en fonction du but recherché ;
 * connaître des aspects de la démarche de l'artiste et se constituer une première culture artistique ;
 - de rendre compte de sa propre démarche.

Éducation physique et sportive

Cycle 1

Dans ce cycle, l'enfant construit ses conduites en s'engageant dans l'action. Progressivement, il prend en compte les résultats de son activité, il compare les effets recherchés et les effets obtenus. Ses compétences sont développées dans des espaces variés, avec ou sans matériel, dans des situations qui ont un sens pour lui et qui permettent un engagement total.

Il doit pouvoir :

- utiliser, à son initiative ou en réponse aux sollicitations du milieu, un répertoire aussi large que possible d'actions élémentaires : courir, grimper, lancer, sauter, glisser, chuter, tirer, pousser, manipuler... ;
- oser réaliser, en sécurité, des actions dans un environnement proche et aménagé ;
- participer, avec les autres, à des activités corporelles d'expression, avec ou sans support musical, et à des jeux en respectant des règles simples dont il comprend l'utilité.

Cycle 2

Dans ce cycle, l'enfant structure ses conduites, en analysant son activité. Il établit des relations entre ses manières de faire et le résultat de son action. Il prend en compte ces relations pour réorganiser son projet d'action.

Ses compétences sont développées dans des projets d'action progressivement plus efficaces et économes, dans des milieux physiques différents. C'est dans et par l'action qu'il construit et utilise des savoirs fondamentaux.

Il doit pouvoir :

- fournir des efforts variés et adaptés sollicitant les grandes fonctions (respiration, circulation...) en ayant connaissance de leur contribution au maintien de son intégrité physique et au développement de sa santé ;
- intégrer les savoirs du répertoire d'actions élémentaires antérieurement acquis dans des modes d'actions fondamentaux d'un plus grand degré de complexité : s'orienter, s'équilibrer, se propulser (dans l'eau)... ;
- contrôler, au cours des activités physiques, ses émotions et leurs effets en situation de difficulté ;
- organiser ses actions en fonction de règles, de rôles et de codes, et communiquer avec les autres, notamment à l'occasion de jeux et d'activités d'expression.

Cycle 3

Dans ce cycle, l'enfant ajuste, affine et développe plus méthodiquement ses conduites motrices en anticipant sur les actions à réaliser. Il choisit les stratégies d'action les plus efficaces parmi celles qu'on lui propose ou qu'il conçoit.

Ses compétences sont développées à partir d'activités physiques, sportives et non sportives, dans des situations d'apprentissage qui lui permettent d'acquérir des savoirs et de mettre en œuvre des projets d'action.

Il doit pouvoir :

- identifier, sélectionner et appliquer des principes pour agir méthodiquement, tels que :
 - * faire des hypothèses d'action,
 - * identifier des constantes,
 - * anticiper,
 - * choisir l'action la mieux adaptée...
- gérer ses efforts avec efficacité et sécurité ;
- situer son niveau de capacités motrices pour formuler un projet et s'engager contractuellement, individuellement ou en groupe ;
- identifier dans sa pratique les éléments de la culture sportive (règles d'arbitrage, organisation de rencontres, espaces d'évolution et matériels spécifiques...);
- assumer des rôles différents dans des situations variées :
 - * d'acteur (attaquant-défenseur, danseur-créateur-spectateur...),
 - * d'aide à l'organisation (arbitre, juge, chronométrateur...),
 - * d'aide à l'apprentissage (observateur, pareur, évaluateur...);
- s'approprier des règles de fonctionnement, les transformer et les améliorer en vue d'une plus grande autonomie individuelle et

collective.